

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2023**Liste des moyens auxiliaires****Règlement en vigueur**

Pour les examens, sont valables :

- Le règlement d'examen 2021 (09.08.2021)
- Les directives 2024 (18.01.2024)

Sont considérés comme moyens auxiliaires autorisés par épreuve d'examen :

Epreuve		Forme d'examen	Moyen auxiliaire
1	Réflexion sur la méthode de travail personnelle		
1.1	Rapport de réflexion	écrit	Tout moyen admissible.
1.2	Présentation du rapport de réflexion et entretien professionnel	oral	Rapport de réflexion, Présentation préparée. ¹
2	Processus professionnels clés	écrit	Aucun. ²
3	Analyse des entretiens avec un participant, une autorité ou un employeur		
3.1	Analyse vidéo d'une situation d'entretien	écrit	Aucun. ²
3.2	Entretien professionnel	oral	Aucun. ²

¹ Dans la salle d'examen, en tant **qu'aide à la présentation**, un Flipchart avec stylos, un visualiseur, un panneau d'affichage sont fournis. Des présentations électroniques, par exemple avec PowerPoint et un projecteur, sont possibles. Il faut apporter son propre ordinateur portable. Les connexions suivantes sont disponibles :

HDMI	
DisplayPort	
USB-C	

² **Aucun moyen auxiliaire** : tous les moyens, à l'exception de ceux énumérés ci-dessous sous la rubrique "moyens auxiliaires autorisés de façon généralisée", sont interdits.

Sont considérés comme moyens auxiliaires autorisés de façon généralisée pour les épreuves d'examens écrits et oraux :

- Plumes, stylos à bille, crayons de couleur et feutres, surligneurs, tipp-ex ou rouleaux de correction
- Règle (graduée)
- Calculatrice de poche sans programmation textuelle (voir ci-dessous)
- L'utilisation des stylos effaçables du type FriXion est laissée à la discrétion du candidat. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait qu'il n'y a pas encore de données empiriques disponibles sur la longévité de l'encre.
- Montre silencieuse (chronomètre silencieux), mais pas intégrée à un smartphone ou autre appareil électronique multifonctionnel.
- Bandes adhésives étroites (par ex. Post it's) d'une largeur maximale de 5 mm pour faciliter le marquage. Aucune remarque ne peut être faite sur les bandes adhésives.

Moyens auxiliaires **non** autorisés :

- Crayon (pour la résolution de l'examen)
- Papier personnel pour la prise de notes (des feuilles de papier sont disponibles en suffisance sur place)
- PC, laptop, notebook, palmtop, ordinateur de poche, PDA ou appareils comparables
- Moyens de communication électroniques, tels que téléphone portable, smartphone, smartwatch, pager, radios ou appareils comparables, ainsi que tous les appareils électroniques de divertissement (mini-disque, baladeur, lecteur MP3 ou appareils comparables)

Important :

Tous les moyens auxiliaires, le matériel d'écriture, etc. ne peuvent être utilisés que par un seul candidat.

Nous vous recommandons d'apporter une paire de bouchons d'oreille pour l'examen écrit.



Secrétariat

EP intégration professionnelle
c/o examen.ch AG
Reitergasse 9
Case postale
8021 Zurich

Tél. 044 283 46 12
info@examen-sopro.ch
www.examen-sopro.ch